

**FONDATION MAISON DES CHAMPS
DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE**

**55, rue de Belleville
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763
APE : 8810A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

55, rue de Belleville
75019 PARIS

SIREN : 775 694 763
APE : 8810A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1 de la Note 1 de l'annexe relatif au principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Catherine SAGE
Associée



COMPTES ANNUELS



ACTIF	Exercice 31/12/2022			Exercice 31/12/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			0	0
Frais de recherche et de développement			0	0
Donations temporaires d'usufruit			0	0
Concessions, brevets, licences, logiciels, ...	38 291	20 275	18 016	4 190
Autres immobilisations incorporelles	25 000		25 000	25 000
Immobilisations incorporelles en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains			0	0
Constructions			0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels			0	0
Autres immobilisations corporelles	1 040 741	743 981	296 760	232 792
Immobilisations corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	501 000		501 000	501 000
Autres titres immobilisés	1 662		1 662	1 662
Prêts			0	0
Autres	106 265		106 265	97 649
Total (I)	1 712 958	764 256	948 702	862 293
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Créances			0	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	954 386	467 629	486 757	899 835
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres	453 857	91 126	362 731	461 442
Valeurs mobilières de placement	581 679		581 679	580 258
Instruments de trésorerie			0	0
Disponibilités	1 895 570		1 895 570	1 495 057
Charges constatées d'avance	123 752		123 752	106 803
Total (II)	4 009 244	558 755	3 450 489	3 543 395
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 722 202	1 323 011	4 399 192	4 405 689

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- Acceptés par les organes statutairement compétents
- Autorisés par l'organe de Tutelle

Dons en nature restant à vendre

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens des activités S.M.S. sous gestion contrôlée		
Ventes de prestations de service	1 269 800	1 278 211
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	817 424	838 752
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	14 810 711	13 398 849
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	13 810 969	12 406 788
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	69 009	389 581
Utilisations des fonds dédiés	224 186	20 179
Autres produits	277 203	192 521
Total I	16 650 909	15 279 341
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 659 619	2 436 317
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 180 369	1 090 559
Salaires et traitements	9 321 400	8 282 475
Charges sociales	3 350 180	2 743 957
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	91 840	411 351
Reports en fonds dédiés	556 884	346 810
Autres charges	45 268	22 326
Total II	17 205 561	15 333 795
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-554 652	-54 455

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 077	781
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	3 077	781
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 077	781
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-551 575	-53 674
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 515	202 002
Sur opérations en capital	3 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	17 515	202 002
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	21 452	2 297
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	21 452	2 297
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 937	199 705
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	16 671 501	15 482 123
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 227 013	15 336 093
EXCEDENT OU DEFICIT	-555 512	146 030
- dont résultat des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	-617 920	-24 671
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	91 530	85 383
TOTAL	91 530	85 383
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	91 530	85 383
TOTAL	91 530	85 383

ANNEXE

FONDATION MAISON DES CHAMPS

55, rue de Belleville
75019 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, caractérisés par les données suivantes :

- total du bilan	4 399 192 €
- total du compte de résultat	
. Pour un total de produits de	16 671 501 €
. Pour un total de charges de	17 227 013 €
- résultat global de l'exercice	-555 512 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par la Direction de la Fondation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables
Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des provisions et réserves
Note n° 5	État des créances
Note n° 6	État des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds associatifs
Note n° 8	Tableau de suivi des fonds dédiés
Note n° 9	Tableau de répartition du résultat par section
Note n°10	Détail des charges et produits exceptionnels

Note n°11	Charges constatées d'avance
Note n°12	Charges à payer – Produits à recevoir
Note n°13	Détail des produits d'exploitation
Note n°14	Financements publics
Note n°15	Report à nouveau
Note n°16	Valeurs mobilières de placement
Note n°17	Filiales

PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES

La Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise a été reconnue d'utilité publique en 1932.

Depuis plus de 90 ans, elle accompagne les personnes les plus fragiles pour lutter contre les précarités, la perte d'autonomie et l'isolement.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester et d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui, tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres et avec son entourage.

« Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier

Les activités de la fondation sont les suivantes :

- Le service d'Aide et d'Accompagnement à domicile / AADom solidarité 75
Apporter aux personnes âgées et /ou en situation de handicap l'aide nécessaire pour accomplir les actes essentiels et quotidiens de la vie
- Le service Soins Infirmiers à domicile (345 places dont 25 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 20 places au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer)
Prodiguer des soins et contribuer à maintenir un lien social pour les personnes

L'ESSIP (Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité) : 22 places installées en 2022

- Deux appartements d'hébergement temporaire
Accueillir ponctuellement des personnes âgées et/ou en situation de handicap

- Des interventions de nuit au domicile
Soutenir et rassurer les personnes fragiles par une aide nocturne
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (45 places destinées au handicap psychique et 8 places d'intervention de nuit)
Permettre à des adultes en situation de handicap psychique de bénéficier d'un accompagnement social individuel et personnalisé
- Les Appartements de Coordination Thérapeutique : 89 places, 39 sur Paris et 50 sur le Val de Marne (dont 10 places d'ACT hors les murs)
Accompagner et héberger des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes et en situation de précarité sociale.
- Le Carrefour des Solidarités (80 bénévoles)
Construire une solidarité de proximité en soutien aux personnes les plus fragiles
- L'Institut de Recherche et Formation en Intervention Sociale et de Santé
- La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)
Contribuer à l'apprentissage de la vie des enfants accueillis. Six places sont aménagées pour accueillir des enfants en situation de handicap.

FAITS SIGNIFICATIFS

La mise en œuvre de l'avenant 43 de la CCN de la BAD a entraîné une hausse des charges de personnel. Celle-ci n'a été compensée que partiellement par la DSOL.

Par ailleurs, deux nouveaux services ont été créés :

- ACT hors les murs pour 10 places
- ESSIP (équipe spécialisée de soins infirmiers précarité) pour 22 places

Note n°1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Bien que les fonds propres soient négatifs, la continuité d'exploitation est assurée du fait de l'existence de fonds dédiés et d'un délai d'encaissement des créances plus rapide.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-3 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2018-01, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de
- l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Il est fait dérogation au Règlement ANC 2018-06 au titre des fonds dédiés, du fait que l'ARS accepte en 2022 des dotations complémentaires sur l'exercice 2020 à hauteur de 142 K€ et en 2023 des dotations complémentaires sur l'exercice 2021 à hauteur de 60K€. Du fait de l'intangibilité du bilan d'ouverture, la traduction comptable de ces décisions a consisté au transfert de ces montants d'un compte de Report à nouveau à un compte de fonds dédiés.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

NEANT

3.1 –CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 91 530€.

Ce montant a été évalué sur la base de 5 085 heures annuelles valorisées à 18€ de l'heure.

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :

Bénévolat (sans le temps passé par les administrateurs)

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

NEANT

5. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

5.1 – AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre et une activité propre. Les comptes globaux de la Fondation regroupent les comptes des Etablissements ou services suivants :

- Aide à domicile (Prestataire),
- S.S.I.A.D. (Service de Soins infirmiers A Domicile),
- E.S.S.I.P. (Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité)
- Appartement d'Hébergement Temporaire Garonne,
- Crèche Sainte-Lucie,
- U.L.S. – Unités de Longs Séjours
- Gardes itinérantes de nuit
- Service d'accompagnement à la vie sociale
- ACT - Appartements de Coordination thérapeutique
- ACT Hors Les Murs (HLM)
- Carrefour des solidarités
- Centre de formation
- Vie Associative.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (ventilation analytique). Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont éliminées.

Au bilan, il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.

Au compte de résultat : les frais de siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Il s'agit des services suivants :

- Service Prestataire : DSOL y compris U.L.S. – Unités de Logements Spécialisés
- SSIAD, ESSIP : ARS
- Appartements Relais : DSOL
- S.A.V.S. : DSOL
- Appartements de Coordination Thérapeutique, ACT HLM : ARS

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

5.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 1 à 5 ans.

5.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- | | |
|--|---------------|
| - Installations générales, aménagements divers : | de 10 ans |
| - Matériel de transport : | de 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique : | de 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | de 5 à 10 ans |

5.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées des Dépôts et Cautionnements des locations immobilières ainsi que la participation dans la SCI Belleville Brunet.

5.5 - STOCKS

NEANT

5.6- CREANCES ET DETTES

Les créances sont facturées essentiellement aux financeurs : DASES (département de Paris), CNAV, ARS. (Agence Régionale de la Santé).

Le montant des créances non recouvrées au 31 12 2022 s'élève à 954 K€. Une dépréciation des comptes clients a été constituée à hauteur de 467 K€ selon les critères suivants :

- Les créances de plus d'un an sont dépréciées en totalité.
- Les créances bénéficiaires SAAD de plus de 90 jours sont dépréciées à 33%.
- Les créances bénéficiaires AHT de plus de 90 jours sont dépréciées à hauteur de 50% ou 100 % selon les usagers.
- Les créances familles crèches de plus de 90 jours sont dépréciées à 50%.
- Le solde des clients divers enregistré en Gestion associative est déprécié en totalité.

Le montant des autres créances s'élève à 454 K€. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 91K€. Pour le reste, elles sont constituées pour 171 K€ de créances liées au personnel, de 190 K€ de subventions à recevoir (solde des dotations globales et des subventions 2021) et de 93 K€ de créances diverses (Alma, détournements de fonds).

5.7 – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES :

Les fonds associatifs sont constitués de :

- Les fonds associatifs sans droit de reprise s'entendent des fonds détenus par la Fondation non soumis à un droit de contrôle ou de reprise de la part d'organismes financeurs ou de tiers. Ils ne pourront être restitués ou transmis qu'à la dissolution de la Fondation Ils incluent principalement les valeurs de patrimoines intégrés et, les fonds reçus au titre de subventions sans droit de reprise.

Par ailleurs, au fil des années, des excédents ont été affectés par nos financeurs en réserve : principalement 324 K€ à l'investissement et 437 K€ en compensation des déficits.

5.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées constituées en vertu de dispositions réglementaires sont les suivants :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)

5.9 – PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Evaluation

Les engagements de retraite sont partiellement provisionnés pour 123 K€. L'évaluation a été effectuée à fin 2022 valorisant les indemnités (avec charges sociales) à 992 K€.

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- . Tous les CDI présents au 31/12/2022
 - Age de départ à la retraite : 62 ans
 - Taux de rotation du personnel : spécifique par salarié, compris entre 0,251 et 1
 - Taux moyen d'augmentation des salaires : 0%
 - Taux d'actualisation : 0%
 - Taux de charges sociales :
 - Convention FEHAP : 55% pour les non cadres et 60% pour les cadres
 - Convention SAD : 55% pour les non cadres et 60% pour les cadres
 - Probabilité de survie :
 - Convention FEHAP : selon la table de mortalité 2016-2018
 - Convention SAD : selon la table de mortalité 2016-2018

5.10 – AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision liée à un risque prud'hommal évalué à 15 K€

Une autre a été constituée en 2021 pour un montant de 24K€ en raison d'un risque lié à la mise en place de la loi du 5 mars 2014.

5.11 – FONDS DEDIES

Des financements publics de la part des ARS, concernant les ACT, le SSIAD et l'ESSIP, sont désormais comptabilisés en fonds dédiés (cf tableau n°8).

6. AUTRES INFORMATIONS :

6.1 – REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, « les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Ayant le statut de Fondation, notre entité juridique n'est pas concernée par ce texte. Toutefois, à titre de transparence, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas rémunérés par la Fondation, ou l'une des structures qui lui sont liées, ni ne perçoivent d'avantages en nature.

6.2: HONORAIRES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 31 500 € (article R 123-198 du code de commerce).

- Audit légal : 32 K€
- Diligences directement liées : 0 €

6.3 EFFECTIF SALARIE

Au 31 décembre 2022 : nombre de salariés 502 ETP : 304

Au 31 décembre 2021 : nombre de salariés 437 ; ETP 312

Note n° 2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	44 216	19 075			63 291
Avances et acomptes, en-cours					
TOTAL (I)	44 216	19 075	0	0	63 291
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	440 140	50 029			490 168
Matériel de transport	190 016	19 966	14 680		195 303
Matériel de bureau et informatique	269 433	64 141	46 591		286 983
Mobilier	92 355	16 424	40 492		68 287
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	991 943	150 560	101 762	0	1 040 741
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u>					
Autres participations	501 000				501 000
Autres titres immobilisés	1 662				1 662
Prêts et autres immobilisations financières	97 649	8 615			106 265
TOTAL (III)	600 312	8 615	0	0	608 927
TOTAL (I+II+III)	1 636 471	178 250	101 762	0	1 712 959

Note n° 3 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Dotations	Reprises	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	15 026	5 249			20 275
Avances et acomptes, en-cours					
TOTAL (I)	15 026	5 249	0	0	20 275
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	321 806	26 586			348 393
Matériel de transport	127 957	21 505	14 680		134 782
Matériel de bureau et informatique	233 277	31 088	46 591		217 773
Mobilier	76 112	7 412	40 492		43 032
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	759 152	86 592	101 762	0	743 981
TOTAL (I+II)	774 178	91 840	101 762	0	764 256

Note n° 4 TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES	Montant en début d'exercice	Reclass. affect. Résultat financeurs	Dotation exercice	Reprise exercice	Virement poste à poste	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES						
Fonds de roulement	5 055					5 055
Provisions p. renouvellement immobilisations	0					0
Amortissements dérogatoires						
Différence sur réalisations d'éléments d'actif	0					0
TOTAL (I)	5 055	0	0	0	0	5 055
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Litiges	72 145			57 145		15 000
Provision excédent paiement CCSF	0					0
Provision loi du 5/32014	24 000					24 000
Indemnités de départ en retraite	122 700					122 700
TOTAL (II)	218 845	0	0	57 145	0	161 700
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION						
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
- corporelles						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	467 629					467 629
Autres provisions pour dépréciation	91 126					91 126
TOTAL (III)	558 755	0	0	0	0	558 755
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	782 655	0	0	57 145	0	725 510

Note n° 5 ÉTAT DES CRÉANCES

CRÉANCES		MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts			
	Autres immobilisations financières	106 265		106 265
De l'actif circulant	Créances article 58 ou article 35			
	Prix de Journée			
	Usagers et comptes rattachés	486 757	486 757	
	Autres créances clients		0	
	Autres créances	362 731	362 731	
	Charges constatées d'avance	123 752	123 752	
	TOTAL	1 079 505	973 240	106 265

Note n° 6 ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus d'un an et moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	18 356		18 356	
Avances et acomptes			0	
Fournisseurs et comptes rattachés	473 970	473 970		
Dettes fiscales et sociales (1)	2 683 711	2 683 711		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	163 566	163 566		
Produits constatés d'avance	919	919		
TOTAL	3 340 523	3 322 167	18 356	0
(1) dont charges à payer (CP, RTT, modulation) pour				

Note n° 7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

LIBELLE	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Conséquence des rejets	Autres / Reclassement	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 418 539				1 418 539
Réserves (gestion propre)	0				0
Report à nouveau (gestion propre)	-1 621 276	170 702			-1 450 574
Fonds associatifs avec droit de reprise	0				0
Réserves avec droit de reprise	732 485	33 966			766 451
Provisions réglementées	5 055				5 055
Résultat sous contrôle des tiers financeurs (1)	-941 383	(58 637)		(201 860)	-1 201 880
Résultat comptable de l'exercice	146 031	(146 031)		(555 512)	-555 512
Total	-260 549	0	0	(757 372)	-1 017 920

Note n° 8 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

	Montant initial	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	Reclassement	Imputation par décision autorité de tarification	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (compte 19)
Fonds dédiés sur contributions financières des AT à l'investissement							
SSIAD - Box + vélos électriques	0					42 000	42 000
SSIAD - Informatisation des services	41 101	41 101					41 101
ACT Hors les murs	0					5 000	5 000
Fonds dédiés sur contributions financières des AT à l'exploitation							
SSIAD - Formation personnel	276 195	276 195					276 195
SSIAD - Informatisation	37 648	37 648					37 648
SSIAD - Formation 2 IDE	128 297	128 297					128 297
ESSIP	162 866				72 032	9 000	99 834
SSIAD - Tests et dépistages	8 957						8 957
SSIAD - Flotte téléphonique	0					13 500	13 500
SSIAD - Formation 2 IDE	0					328 000	328 000
ACT 75	81 753	65 503				30 500	112 253
ACT 75 - Extension 7 places	77 078	77 078					77 078
ACT 75 - COVID	19 530	19 530					19 530
SSIAD - Prime partage de la valeur	0			141 860	141 860		0
SSIAD - Attractivité	0			60 000			60 000
ACT 94	124 602	94 002				41 650	166 252
ACT 94 - Extension 7 places	77 078	77 078					77 078
ACT 94 - COVID	22 760	22 760					22 760
ACT Hors les murs	52 770					29 000	81 770
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation							
ARS - Education thérapeutique des patients	39 293	26 195				22 000	61 293
F.S.H.	10 000	10 000					10 000
PAERPA	19 703	19 703					19 703
Sport et nutrition	0					33 904	33 904
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes							
Carrefour - Fondation de France	28 724	22 649			6 075		22 649
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public							
Commission d'aide aux salariés	15 820				4 219	2 330	13 931
Commission d'action sociale	95 254	95 254					95 254
Gestion associative	60 902	14 180					60 902
Total	1 380 332	1 027 173	-	201 860	224 186	556 884	1 914 890

Note n° 9 TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT PAR SECTION

	Charges	Produits	Résultat Comptable avant reprise	Reprise de résultat antérieur	Résultat Comptable après reprise de résultat	Résultat à affecter	
						Gestion contrôlée	Gestion Libre
Aide à domicile	5 281 261	4 781 372	- 499 889		- 499 889	-499 889	
SSIAD	6 099 349	6 110 678	11 329	158 498	169 827	169 827	
Gestion Associative	62 862	196 186	133 325		133 325		133 325
Carrefour des solidarités	143 731	97 899	- 45 831		- 45 831		-45 831
A.C.T. 75	1 397 247	1 409 004	11 757		11 757	11 757	
A.C.T. 94	1 655 404	1 620 845	- 34 560		- 34 560	-34 560	
S.A.V.S.	641 440	673 545	32 105		32 105	32 105	
Crèche Ste Lucie	1 139 969	1 144 343	4 374		4 374		4 374
E.T.P.	24 755	24 755	-		-	0	
E.S.S.I.P.	331 855	311 452	- 20 403		- 20 403	-20 403	
Sport et nutrition	33 904	33 904	-		-		0
Commission d'action sociale	600		- 600		- 600		-600
Commission d'aide aux salariés	6 549	6 549	-				
Apt. relais - Garonne	445 771	327 512	- 118 258		- 118 258	-118 258	
Centre de formation	31 459	2 600	- 28 859		- 28 859		-28 859
TOTAL	17 296 156	16 740 644	- 555 512	158 498	- 397 014	- 459 422	62 408

Note n° 10 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2022	2021
SUR OPERATIONS DE GESTION		
77100000 Pdts except. Sur opérations de gestion	185	30 000
77200000 Pdts except sur exercice antérieur	14 330	160 802
77500000 Pdts de cessions d'éléments d'actif	3 000	11 200
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 515	202 002
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION		
67120000 Pénalités amendes fiscales ou pénales	1 188	2 297
67180000 Autres charges exceptionnelles	0	0
67300000 Charges sur exercices antérieurs	20 264	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 452	2 297

Note n° 11 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2022	2021
Locations immobilières et charges locatives	82 052	55 547
Locations mobilières	884	5 241
CMIE - Médecine du travail	33 480	33 108
Fournitures de bureau, Télécom	525	0
Sous-traitance	6 810	0
Primes d'assurance	0	1 965
Documentation	0	1 222
Honoraires	0	9 719
TOTAL	123 752	106 803

Note n° 12 CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER	2022	2021
Taxe sur les salaires		29 516
Uniformation		64 239
Effort à la construction	40 490	35 273
Subventions CUI - trop perçu ASP	7 831	
Dettes pour CP, provisions RTT, modulation, ...	1 114 336	1 108 426
Charges sociales sur dette CP, provisions RTT, modulation	391 371	371 161
Charges fiscales sur dette CP, provisions RTT, modulation	111 433	110 842
RTT 12 jours, modulation à payer	111 929	111 929
CAF PSU trop perçu	53 686	63 770
Fournisseurs factures non parvenues	56 153	46 731
Provision écart taux retraite	132 199	149 089
TOTAL	2 019 427	2 090 975

PRODUITS A RECEVOIR	2022	2021
Uniformation	58 705	66 444
Solde DGF ACT 75	48 708	162 866
Solde DGF ACT 94	104 471	42 270
Solde CAF PSU	50 629	98 893
Solde DGF ESSIP	26 447	
Chômage partiel à recevoir	0	11 283
Différentiel APA/PCH	0	65 506
IJ SS - IJ Prévoyance	87 710	53 492
TOTAL	376 670	500 755

Note n° 13 DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2 022,00	2021
Crèche - Participation des parents	384 798,67	376 344
Participations des usagers	56 750,66	58 119
GA - Autres prestations associations partenaires	8 251,00	2 840
GA - Frais de gestion Economat	2 575,44	2 208
SAAD - Pdts de la tarification Bénéficiaires	731 808,22	748 473
SAAD - Pdts de la tarification "Caisses"	85 616,08	90 229
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES	1 269 800,07	1 278 211
AHT - Pdts de la tarification	321 803,04	275 270
SAAD - Pdts de la tarification "Caisses"	2 936 258,43	2 845 662
SAAD - DASES différentiel APA/PCH	95 740,20	336 466
SAAD - DGF SAVS vers SAAD	10 000,00	10 000
SAAD - Perte d'activité COVID	0,00	96 589
SSIAD - Dotation globale de financement	5 902 371,11	5 139 681
ESSIP - Dotation globale de financement	239 419,88	0
ACT 75 - Dotation globale de financement	1 374 059,28	1 470 572
ACT 94/ ACT HLM - Dotation globale de financement	1 590 479,00	1 381 035
SAVS - Dotation globale de financement	584 367,00	562 203
ULS - DASES subvention de fonctionnement	48 000,00	48 000
Crèche - Subvention Ville de Paris	398 215,00	432 945
Crèche - CAF PSU	358 951,11	337 766
Crèche - Subvention complémentaire Ville de Paris	6 900,00	
Sport et nutrition	33 904,00	
SAAD - subvention CNSA	95 981,00	94 502
SAAD - Avenant 43	608 506,66	146 809
SAAD - Supplément solde différentiel APA/PCH	3 983,03	
Carrefour - DASES subvention de fonctionnement	80 000,00	94 000
Carrefour - Etude d'impact		12 120
Carrefour - Bal 90 ans	1 400,00	
GA - ARS "Education thérapeutique des patients"	24 755,00	21 600
ASP - Subventions contrats aidés	95 616,77	93 630
TOTAL CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	14 810 710,51	13 398 849
Reprise provisions CITS		0
Reprise sur provisions prud'hommes	57 145,00	0
GA - Reprise dépréciation créances		252 945
FA - Reprise provision taxe sur salaires		57 145
Transferts de charges - chômage partiel	7 014,94	68 348
Transferts de charges - remboursement assurance	4 849,04	11 143
TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, ...	69 008,98	389 581
CASAS	4 219,00	2 300
SSIAD - Prime partage de la valeur	141 860,05	
ESSIP - Reprise crédits d'amorçage	72 032,22	
Fonds dédiés ETP		8 502
Carrefour - Etude d'impact	6 075,00	
Fonds de dotation		9 377
TOTAL UTILISATION DES FONDS DEDIES	224 186,27	20 179
Remboursements formation professionnelle	171 987,65	64 914
Apurements rapprochements bancaires	3 027,68	
Remboursements prêts CASAS	2 470,00	970
Remboursement détournement de fonds	600,00	600
Remboursements Up		415
Différence de règlements / Reclassements	5 469,00	6 801
Remboursements de prévoyance	74 744,69	105 356
Dons et mécénat	18 904,00	13 465
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	277 203,02	192 521
TOTAL GENERAL	16 650 908,85	15 279 341

Note n°14: Financements publics

	ETAT	DSOL	ARS	CAF	Ville de Paris
AHT Garonne		321 803			
SAAD		3 798 469			
SAVS		584 367			
SSIAD			5 902 371		
ESSIP			239 420		
ACT 75			1 374 059		
ACT 94			1 590 479		
CONCOURS PUBLICS	0	4 704 639	9 106 329	0	0
Crèche				358 951	405 115
Carrefour des solidarités					81 400
Gestion associative			58 659		
Subvention ASP	95 617				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	95 617	0	58 659	358 951	486 515
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	95 617	4 704 639	9 164 988	358 951	486 515

Note n°15: Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres reclassements	Solde fin d'exercice
Report à nouveau sans droit de reprise	-1 621 276	225 042	54 340	0	-1 450 574
Report à nouveau gestion libre	-1 621 276	225 042	54 340		-1 450 574
Charges dont la prise en compte est différée					
Dépenses refusées					
Report à nouveau sous contrôle de tiers	-941 383	540 173	1 002 530	201 860	-1 201 880
report à nouveau	51 992	488 362	762 815	201 860	-20 601
Charges rejetées ou prise en compte différée	-993 375	51 811	239 715		-1 181 279
TOTAL	-2 562 659	765 215	1 056 871	201 860	-2 652 454

Note n°16: valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value	Moins-value
Parts Crédit coopératif	152 500	152 500	0	
Livret A	75 000	78 963	3 963	
Livret AGIR Fondations	347 500	350 216	2 716	
Total	575 000	581 679	6 679	0

Note n°17: Filiales

	Capital	Capitaux propres	quote-part détenue	valeurs comptable des titres	
				brute	nette
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet	501 000		0 500 000 0 0	1 000	
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)			0 0 0 0		
	0	0	0	0	

	Prêts et avances	Cautions	Chiffre d'affaires HT	Résultat du dernier exercice	dividendes encaissés au cours de l'exercice
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet	0	1 370	18 240	9 812	0
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)			0 0 0 0		